

Wellington le 23 avril 1932, et modifié par des échanges de lettres ultérieurs. Signé à Wellington le 13 mai 1970. En vigueur le 13 mai 1970.

Ouganda

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de l'Ouganda concernant la formation au Canada de personnel des Forces armées de la République de l'Ouganda. Signé à Kampala le 10 mars 1970. En vigueur le 10 mars 1970, avec effet rétroactif à compter du 15 août 1969.

Pérou

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République du Pérou sur le mode de financement de la vente de blé par le Canada. Signé à Ottawa le 7 mai 1970. En vigueur le 7 mai 1970.

Trinité-et-Tobago

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago concernant des services aériens commerciaux réguliers (avec échange de Notes). Signé à Port of Spain le 11 août 1970. En vigueur provisoirement le 11 août 1970.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Protocole visant à prolonger de nouveau l'application de certaines dispositions de l'Accord commercial entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, signé à Ottawa le 29 février 1956. Signé à Ottawa le 1^{er} mars 1970. En vigueur le 1^{er} mars 1970, avec effet rétroactif à compter du 18 avril 1969.

Venezuela

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République du Venezuela prolongeant pour un an le *modus vivendi* commercial entre les deux pays, effectué par un échange de Notes en date du 11 octobre 1950. Signé à Caracas le 23 octobre 1970. En vigueur le 23 octobre 1970.

2. Accords multilatéraux

Convention internationale sur les lignes de charge. Faite à Londres le 5 avril 1966. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 14 janvier 1970.

Accord portant création de la Banque de développement des Caraïbes. Fait à Kingston, Jamaïque le 18 octobre 1969. Instrument de ratification du Canada déposé le 22 janvier 1970. En vigueur le 26 janvier 1970.

Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs. Signée à Tokyo le 14 septembre 1963. Instrument de ratification du Canada déposé le 1^{er} novembre 1969. En vigueur pour le Canada le 5 février 1970.